

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Nettoyant tissus
Code des commerces : . HPCP20 - UFI HU20-30GW-100C-085V

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent pour tapis et moquettes
Usage industriel, professionnel et domestique.

]
Catégorie de produit:
Produits de lavage et de nettoyage.
Catégories de processus:
Détergence[PROC19]

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE
ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY
TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83
@ : hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:
Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Si le produit entre en contact avec les yeux, il peut provoquer des irritations importantes pouvant durer plus de 24 heures
Si le produit entre en contact avec la peau, il peut provoquer l'inflammation de l'érythème ou provoquer un oedème
Si le produit entre en contact avec la peau, il peut provoquer un sensibilisation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

2 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:

Alcohol C11-13 etossilato, 2-butoxyéthanol, Fatty acids, coco, potassium salts, Parfum, Citral, Limonene, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) - Protection des produits pendant le stockage;

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% phosphates, < 5% Miscela di: 5-cloro-2-metil-4-isotiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-metil-4-isotiazolin-3-one, agents de surface non ioniques, Citral, Limonene

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
pyrophosphate de tétrapotassium	> 5 <= 10%	Eye Irrit. 2, H319		7320-34-5	230-785-7	01-211948

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

3 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
						9369-18-xxx
2-butoxyéthanol	> 5 <= 10%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H332	603-014-00-0	111-76-2	203-905-0	01-2119475 108-36-XXX X
Sodium Xylene Sulfonate	> 1 <= 5%	Eye Irrit. 2, H319		1300-72-7		01-2119513 350-56-xxxx
Fatty acids, coco, potassium salts	> 1 <= 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319		61789-30-8	263-049-9	
Alcool C11-13 éthoxylate	> 1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		68439-54-3		
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	> 0,1 < 0,6%	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	613-167-00-5	55965-84-9		
Parfum	> 0,1 <= 1%	Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411				

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Pas dangereux. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

4 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres sèches sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie :

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:.

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou a souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit, fournir un masque et des vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec du matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

5 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomée. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Laver la zone souillée.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et l'exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

2-butoxyéthanol:

TLV: (Comme TWA) 20ppm A3 (reconnu pour la cancérogénicité chez les animaux avec pertinence inconnu aux humains) ; (ACGIH, 2004).

MAK: 20ppm 98 mg/m pic limitation catégorie : II (4) ; absorption par la peau (H) ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG 20024).

- Substance: Sodium Xylene Sulfonate

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 53,6 (mg/m3)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 7,6 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13,2 (mg/m3)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,8 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,8 (mg/kg bw/day)

PNEC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

6 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Eau douce = 0,23 (mg/l)
Emissions intermittentes = 2,3 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Ménages privés:
Aucun contrôle spécifique prévu



Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide transparent	
Odeur	agrumes	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	8 - 9	
Point de fusion/point de congélation	> 0 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

7 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,05 ± 0,05 (20°C)	
Solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulé et entreposé conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pouvant entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pouvant entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

8 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 6.250,0 mg/kg
ATE(mix) dermal = 18.333,3 mg/kg
ATE(mix) inhal = 183,3 mg/l/4 h

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.
- (c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

pyrophosphate de tétrapotassium:

Effets écologiques : un phosphate des nutriments pour plantes et ainsi favoriser la croissance du phytoplancton de pu dans l'eau.

Toxicité du poisson : LCo > 750 mg / l (48 heures)

2-butoxyéthanol:

CL50 poisson (Leuciscus idus melanotus), 48 h: 1880 mg/l

CE10 bactéries (Pseudomonas putida), 6:00 pm: 500 mg/l

CE50 (Daphnia magna), 12:00 am: 5000 mg/l

Sodium Xylene Sulfonate:

On ne sait pas être dangereuses pour l'eau.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

pyrophosphate de tétrapotassium:

suppression possible dans des solutions aqueuses par floculation.

Bioaccumulo potentiel : vous n'avez pas de données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

9 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

2-butoxyéthanol:

Le produit entièrement miscible à l'eau.

Si elle reste sur la surface du sol, s'évapore en partie, mais significative du taux persiste pendant plus d'une journée.

Grands volumes peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

10 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H332 = Nocif par inhalation.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NETTOYANT TISSUS - HPCP20

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 27/11/2017

11 / 11

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

-
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
 - règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
 - règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
 - Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
 - Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
 - Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
 - Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
 - Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
 - Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
 - Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
 - Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
 - Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
 - Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
 - règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
 - règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
 - Index de Merck.
 - gestion d'innocuité des produits chimiques
 - Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 - pièce INRS-Centre
 - toxicologie et hygiène Patty-industriel
 - N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Cette version remplace et annule toutes les précédentes.